



REPRENDRE MON LOGEMENT après tentative par huissier

Par **milwaki**, le **12/04/2018** à **15:27**

Bonjour je souhaite reprendre mon logement pour raison médicale. Cet appartement se trouve à proximité des centres de soins.

J'ai utiliser les moyens légaux pour reprendre mon logement loué meublé. A ce jour je veux bien essayer une autre tentative en envoyant à nouveau un courrier de préavis qui est de 3 mois en meublé.

Cela fai 3 ans que ça dure, la locataire n'en tient pas compte, ne va pas récupérer les courriers, n'ouvre pas à l'huissier et a même fait changer les serrures.

Mon état de santé ne me permet plus d'attendre , il me faut récupérer ce logement. Puis-je à mon tour faire changer les serrures et occuper mon logement. Je suis désespérée. Passer par un huissier me revient très cher. Sachant que la locataire ne paye plus son loyer depuis que je lui ai demander de partir.

Je souhaite me soigner dans de bonne condition merci de m'aider.

Par **youris**, le **12/04/2018** à **17:47**

bonjour,

un bailleur ne peut pas récupérer son logement quand il veut, vous devez respecter une procédure pour donner congé à votre locataire.

voir ce lien:

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F929>

salutations

Par **HOODIA**, le **13/04/2018** à **06:15**

Dans la mesure ou le locataire n'ignore pas que vous voulez récupérer votre bien et que l'AR de la LR ne revient pas ,l'unique démarche efficace reste l'huissier.

Par **janus2fr**, le **13/04/2018** à **08:15**

Bonjour,

Il semble qu'il y ait déjà eu appel à l'huissier

[citation]la locataire n'en tient pas compte, ne va pas récupérer les courriers, n'ouvre pas à l'huissier et a même fait changer les serrures. [/citation]

Pouvez-vous préciser si l'huissier est passé pour déposer un congé ?

Car tant que le locataire ne va pas chercher les LRAR, le congé n'est pas réputé avoir été donné, mais lorsque l'on fait appel à un huissier, le congé est réputé délivré au premier passage de l'huissier.

Donc à savoir si officiellement le congé a bien été délivré ou pas ?